



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révisions allégées n°2, 3, 4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de LINTERCOM LISIEUX PAYS D'AUGE NORMANDIE

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par délibérations en date du 31 janvier 2019, les révisions allégées 2, 3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie ont été prescrites.

Par arrêté n°2020.0838 en date du 08 octobre 2020, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) a ordonné l'enquête publique relative aux révisions allégées 2, 3 et 4 du PLUI de Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie.

La révision allégée n°2 (RA2) ne concerne que le périmètre de la commune de Lisieux (projet NPNRU).

La révision allégée n°3 (RA3) ne concerne que le périmètre de la commune d'Hermival-les-Vaux (parc zoologique du Cerza).

La révision allégée n°4 (RA4) concerne le règlement des 33 communes du PLUI de Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie (dispositions générales réglementaires et erreurs matérielles).

Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Remi DE LA PORTE DES VAUX, directeur régional France Télécom à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Date d'ouverture de l'enquête publique unique, durée et modalités

L'enquête publique unique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, **du lundi 9 novembre 2020 à 9h au vendredi 9 décembre 2020 à 17h.**

Les trois dossiers d'enquêtes comprennent chacun :

- Un dossier comprenant l'ensemble des pièces constitutives de la révision du PLUI arrêté ;
- Une note explicative comportant mention des textes régissant l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure de révision du PLUI ;
- Le bilan de la concertation synthétisant les observations et propositions formulées par le public ;
- La décision prise après examen au cas par cas de l'autorité environnementale ne soumettant pas à enquête publique la procédure (RA2 et 4) ;
- L'évaluation environnementale avec son résumé non technique associé (RA3) ;
- Les avis des personnes publiques associées à la révision du PLUI qui ont été reçus (RA2, 3 et 4) accompagnés du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint ;
- L'avis de la CDPENAF (RA2 et 3) ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale avec la réponse du maître d'ouvrage à cet avis (RA3). Cet avis est également consultable à l'adresse internet suivante : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Site internet sur lequel les dossiers d'enquête peuvent être consultés

Les dossiers sont consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de l'Agglomération Lisieux Normandie à l'adresse suivante :

- <http://lisieux-normandie.fr/services/plui/>

Lieux et horaires où les dossiers d'enquête peuvent être consultés

Les dossiers d'enquête en **format papier** et sur un **poste informatique** seront consultables **au siège de l'enquête publique**, pôle aménagement de l'espace, situé 38 rue du Carmel à Lisieux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les dossiers d'enquête en **format papier partiel** sont également consultables **aux lieux de permanences du commissaire enquêteur (Hermival-les-Vaux et Lisieux)**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les dossiers d'enquête en **format CD** sont consultables **dans les mairies concernées par le PLUI, ne comportant pas de permanence du commissaire enquêteur**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la personne responsable de l'enquête pendant la durée de celle-ci.

Lieux et adresses auxquels le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- **Dans les registres d'enquête unique** établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, **disponibles dans les lieux de permanences du commissaire**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **Par courrier adressé au commissaire enquêteur** à l'adresse de la personne publique référente des dossiers. Les courriers devront lui parvenir au plus tard le **vendredi 09 décembre à 17h** ;
- **Par courrier électronique** à l'adresse courriel suivante :

enquetepublique@agglo-lisieux.fr

- **Au commissaire enquêteur, aux dates, heures et lieux de permanences** précisés ci-dessous :

Dates	Jours	Heures	Lieux	Pièces présentes
09-11-20	Lundi	9h – 12h	Agglomération Lisieux Normandie, Pôle Aménagement de l'Espace	RA 2, 3 et 4
26-11-20	Jeudi	14h - 17h	Hermival-les-Vaux, mairie	RA 3 et 4
09-12-20	Vendredi	9h – 12h	Lisieux, espace Victor Hugo	RA 2 et 4

Il est rappelé que toute personne souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences ci-dessus quelle que soit sa commune de résidence.

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur, ainsi que par voie postale et électronique sont consultables au siège de l'enquête (pôle Aménagement de l'espace) et sur le site internet de l'Agglomération Lisieux Normandie dans les meilleurs délais.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

À l'issue de l'enquête publique, les dossiers de révisions allégées du PLUI, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de la phase consultation, seront approuvés par délibérations du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie, puis rendues opposables, après exécution des formalités requises, à toutes les autorisations du droit des sols survenant sur le périmètre d'approbation du PLUI de Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie.

Identité et coordonnées de la personne responsable du plan auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La personne publique responsable des plans soumis à l'enquête publique est :

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie
6 rue d'Alençon – CS 26020 – 14106 LISIEUX cedex – 02.31.616.609

Les personnes représentant le responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Mme Hélène CHATAL et M Alexandre FRUCHART, chargés de planification
Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, pôle Aménagement de l'Espace
6 rue d'Alençon – CS 26020 - 14106 LISIEUX cedex
02.31.616.609 – amenagement@agglo-lisieux.fr

Affiché à (lieu précis) :

Le (date) : Cachet :